

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi 2018 (6) 6 Avril Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 6 avril 2018 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivant et formant quorum :

Anick Bélanger
Lucie Vignola

Chantale Perreault
Patrick Gautschi

Étaient absents la mairesse Isabelle Parent et le conseiller André Lafrenière.

Sous la présidence de Son Honneur le Maire suppléant, Monsieur Bertrand Taillefer.

La directrice générale adjointe, Martine Bélanger, est également présente.

Monsieur le maire-suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la présente séance.

18-085 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Anick Bélanger
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-086 3- Adoption des procès-verbaux des 2 et 9 mars 2018

Proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars et de la séance extraordinaire du 9 mars 2018 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport de correspondance

5- État de la situation financière «aucun document déposé»

18-087 6. Adoption des comptes à payer au montant de 21 780.86 \$

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 21 780.86 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

11307	Bell Canada	657.92 \$*
11308	Compo Recycle	33 025.68 \$*
11309	Conteneur Recycle Inc.	1 741.41 \$*
11310	CNESST	415.66 \$*
11311	Féd. québécoise des municipalités	1 408.45 \$*
11312	Fonds d'information sur le territoire	28.00 \$*
11313	Jobert Inc.	32 745.34 \$*
11314	L'Union-Vie	4 514.63 \$*
11315	Ministre des finances	88.00 \$
11316	Ministère du revenu du Québec	17.67 \$*
11317	MRC de la Matawinie	15 603.76 \$*
11318	Pitneyworks	1 079.43 \$*
11319	Marc Racette	1 850.00 \$
11320	Rogers	86.76 \$
11321	SPCA Lanaudière/Basses-Laurent.	3 025.00 \$*
11322	Autos & Camions Danny Lévesque	103.48 \$
11323	Roger Arteau	383.59 \$
11324	Auto Parts Plus	109.72 \$
11325	Boisvert Chevrolet Buick GMC	76.86 \$
11326	Blanko	1 034.78 \$
11327	Service de carte Desjardins	164.37 \$
11328	Home Hardware	99.31 \$
11329	Centre de services partagés Qc	23.68 \$
11330	Coopsco des Laurentides	1 263.88 \$
11331	Claude Rondeau Ent. Électricien	4 277.66 \$
11332	Clinique service santé Rosemère	210.00 \$
11333	Environex	58.41 \$
11334	Féd. québécoise des municipalités	254.99 \$
11335	Félix Sécurité Inc.	466.80 \$
11336	Garage Marcel Lamarche	1 672.40 \$
11337	Marcel Gaudreau	81.39 \$
11338	Grenier Chrysler Dodge Ram	1 044.05 \$
11339	Sobeys Québec St-Donat	112.40 \$
11340	Usifab Rawdon	186.84 \$
11341	Journal Altitude 1350	718.63 \$
11342	Lumco	192.61 \$
11343	Martech	2 877.71 \$
11344	MRC de la Matawinie	70.00 \$
11345	Nivex	149.47 \$
11346	Patrick Morin	883.07 \$
11347	Pétrole Pagé Inc.	2 566.17 \$
11348	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	403.79 \$
11349	PG Solutions Inc.	787.34 \$
11350	R.M. Leduc & Cie. Inc.	820.28 \$
11351	Info Page	150.99 \$
11352	Remboursement employé	92.09 \$

11353	Chantal Soucy	188.53 \$
11354	SRAD Communications	133.37 \$
11355	Remboursement employé	122.20 \$
11356	Ass. APLGPI	1 500.00 \$
11357	Bell Canada	20.85 \$*
11358	Petite caisse	500.00 \$
11359	Compo Recycle	305.62 \$*
11360	Yves Prud'homme	250.00 \$
11361	La lueur du phare de Lanaudière	100.00 \$
11362	Royaume de Ruby	200.00 \$
11363	Société de développement	10 000.00 \$
11364	Société canadienne des postes	135.18 \$*
11365	Syndicat canadien	378.52 \$*

Total des incompressibles : 95 103.12 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

18-088 7.1 Règlement 200-1 [n/d R-200-1]

Considérant la réception de l'avis préliminaire du Service d'aménagement de la MRC de Matawinie sur la modification numéro 200-1 qui suggère une modification supplémentaire;

Considérant que le conseil municipal souhaite revoir les critères d'analyse et trouver des solutions à certaines dispositions du règlement 200;

Pour ces motifs;

Proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci fixe une assemblée de consultation le lundi 30 avril 2018 à 19h, qui sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle du conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

2018-04 **Avis de motion - Projet de règlement numéro 178-3 [n/d R-178-3] Règlement relatif aux conditions d'utilisation et règles de fonctionnement de la bibliothèque numéro R-178**

Madame la conseillère Lucie Vignola dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement modifiant le Règlement relatif aux conditions d'utilisation et règles de fonctionnement de la bibliothèque numéro R-178 afin d'intégrer de nouvelles catégories de biens ainsi que ses règles de fonctionnement.

Présentation du projet de règlement modifiant le règlement relatif aux conditions d'utilisation et règles de fonctionnement de la bibliothèque numéro R-178.

Ce projet de règlement est en vue d'intégrer de nouvelles catégories de biens tels que jeux et matériel informatique et apporter des règles de fonctionnement régissant ces prêts.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

18-089 8.1 Demande de radiation [n/d 5822 63 9501]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la radiation d'intérêts portés au compte au montant de 114.88 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-090 8.2 Manoir de la Rivière Dufresne - correction [n/d 401-133]

Proposé par la conseillère Anick Bélanger
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de corriger la facture d'entretien paysager à 70 heures comme la facture de 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-091 8.3 Réseau Québécois de villes et villages en santé [n/d N-420]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande d'adhésion au Réseau Québécois de villes et villages en santé au coût de 63 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-092 8.4 Coupe de Bois – recommandations [n/d 704-152]

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite déposer ses commentaires au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, suite à la consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière PAFIO 2018-2023 tenue le 22 mars dernier à Rawdon;

Considérant qu' une grande partie de la région de Lanaudière est gérée par des régions voisines soient la Mauricie et les Laurentides;

Considérant que la municipalité est d'avis qu'il faut approvisionner les entreprises de la région en utilisant la superficie de la région complète, ceci afin d'éviter des coupes à proximité des lieux de villégiature;

Considérant que la municipalité déplore le fait que le transport de bois endommage grandement les chemins municipaux;

- Considérant** les frais considérables pour la remise en état des infrastructures municipales qui peuvent impliquer une augmentation des taxes pour les citoyens;
- Considérant que** le gouvernement verse aux municipalités la somme de 834 \$ par kilomètre après 1000 voyages de bois;
- Considérant que** la protection et le maintien de la beauté des paysages doivent être pris en compte de façon prioritaire lors de la planification des interventions forestières et qu'il s'agit d'un enjeu majeur faisant partie intégrante du processus de développement stratégique de notre municipalité;
- Considérant que** des mesures relatives à la protection de l'eau, des sols et de la régénération doivent être mises de l'avant pour chacun des secteurs de coupe, à savoir;
- a) Toutes les précautions doivent être prises afin de protéger la régénération naturelle et minimiser la perturbation des sols,
 - b) Une étude de bassin versant doit être réalisée pour chacun des secteurs de coupe indiquant tous les impacts des coupes,
 - c) Un plan de gestion et de contrôle du ruissellement et de l'érosion des sols ainsi que des moyens de mitigations doivent être mis en place pour diminuer l'apport de sédiments et nutriments dans les lacs et cours d'eau,
 - d) Les fossés doivent être exempts de déchets en tout temps et dans les deux (2) ans suivant la fin des opérations, toutes les aires d'empilement et d'ébranchement doivent être entièrement libérées des résidus de l'exploitation. Dans le même délai, elles doivent être ensemencées ou reboisées.

En conséquence,
Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

Que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci demande un moratoire pour les secteurs du lac Georges et du Parc régional de la Forêt Ouareau. La municipalité croit qu'il est important de mettre en place des mesures d'atténuation afin de préserver et de protéger les acquis présents sur le territoire dont les enjeux touchent divers aspects tels que l'environnement, la faune, les loisirs, le tourisme, l'économie locale et les infrastructures municipales.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Luc Blanchette, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à madame Isabelle Melançon, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et monsieur Sylvain Breton, Préfet de la MRC de Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la conseillère responsable

Audience : présentation du directeur des incendies sur le schéma de couverture de risque des incendies.

18-093 9.2 Intervention des pompiers lors d'un accident [n/d 502-101]

- Considérant** la résolution no. 18-070 traitant de l'augmentation du coût de la desserte policière;
- Considérant** les nombreuses interventions de notre Service de sécurité incendie sur les lieux d'un accident;
- Considérant que** la majorité d'entre elles sont sur des routes sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- Considérant que** la circulation et/ou la voie de contournement sont sous la responsabilité du MTMDET;
- Considérant que** le service incendie est presque toujours le premier service d'urgence à intervenir à cause de sa proximité;
- Considérant que** les services d'urgence du MTMDET, de la Sûreté du Québec ou encore d'autres services du même type arrivent sur les lieux de l'accident parfois plusieurs heures après le début de notre intervention;
- Considérant que** la mission du Service de sécurité incendie n'est pas de diriger la circulation;
- Considérant que** ces interventions génèrent des coûts importants;
- Considérant que** nous ne devrions pas assumer de tels coûts;

En conséquence,
Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que notre Service de sécurité incendie devra :

1. Sécuriser les lieux de l'accident;
2. À l'arrivée d'un autre service d'urgence, lui remettre le contrôle des lieux en l'informant que les personnes rattachées au service incendie vont quitter les lieux, au plus tard, dans les prochaines trente (30) minutes.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-094 9.3 Entente premiers répondants – Renouvellement [n/d 502-115]

La conseillère Chantale Perreault se retire en mentionnant son intérêt pécuniaire sur la décision étant membre du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Lanaudière.

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement du service de premiers répondants de niveau 1 sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci selon les conditions de la présente entente avec le Centre de santé et de services sociaux de Lanaudière.

Le conseil autorise la directrice générale à signer tout document à cet effet.

Adopté majoritairement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

18-095 10.2 Chemin du Massif – cession de terrain [n/d 602-120]

Proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'acquérir une parcelle de terrain dont le chemin municipal a été construit sur les lots 18B-10 et 18B-11 pour 1\$.

Que la municipalité doit acquitter les frais se rapportant à ce changement (notaire et cadastre du terrain et de la rue).

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-096 10.3 Chemin du Massif – cession de terrain [n/d 602-120]

Proposé par la conseillère Anick Bélanger
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'acquérir une parcelle de terrain dont le chemin municipal a été construit sur le lot 18B-9 pour 1\$.

Que la municipalité doit acquitter les frais se rapportant à ce changement (notaire et cadastre du terrain et de la rue).

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-097 10.4 Ministère des Transports – demandes [n/d 114-220]

Considérant que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde une grande importance à la sécurité de ses citoyens;

Considérant les deux problématiques sur son territoire, soit :

- la section de la route 125 (section 50 km/heure)
- la route 347 entre la route 125 et le chemin du Rocher

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a mis en place des appareils pour aviser les automobilistes de leur vitesse à l'arrivée dans la zone de 50 km/heure sur la route 125 (côté nord et sud) et que les données enregistrées démontrent que plusieurs véhicules dépassent de beaucoup la limite de vitesse;

Considérant qu' il y a une école dans la section de 50 km/heure et il est jugé par des citoyens dangereux de laisser des

enfants traverser seuls la route 125, et ce, malgré les feux de signalisation piétonniers. De plus il y a présence d'autobus scolaire;

Considérant que les citoyens interpellent la municipalité afin de faire réduire la vitesse des véhicules dans la portion de la route 125 (dont la limite actuelle est 50 km/heure) qui traverse notre village;

Considérant que des lettres de citoyens ont été envoyées à la municipalité afin que la problématique soit résolue;

Considérant que le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Matawinie implique un agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et que le conseil municipal actuel vise le développement de son périmètre urbain par des commerces;

Considérant que la vitesse excessive de plusieurs véhicules peut causer des accidents lorsque les véhicules désirant s'engager dans une entrée de commerce doivent ralentir considérablement et rapidement;

Considérant que sur la route 125, à l'approche de la zone de 50 km/heure, des attraits touristiques sont en place et augmentent le flux d'entrée et de sortie de véhicules;

Considérant que la zone problématique est aussi empruntée fréquemment par des camions lourds (transport de sable et de bois);

Considérant que la route 347 entre la route 125 et le chemin du Rocher est aussi problématique. En effet, en période estivale, cette route est empruntée par une grande quantité de motocyclettes qui roulent souvent de manière imprudente. À titre d'exemples, l'intersection avec le chemin des Pintades et l'intersection avec le chemin du Rocher ont fait l'objet de nombreuses chutes de motocyclistes entraînant la crainte des citoyens de s'y promener en sécurité et du dérangement.

En conséquence,
il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à mettre en place rapidement les solutions suivantes :

ROUTE 125

- 1) Feux de circulation continuels aux 4 coins à synchroniser (montée de la réserve, route 347, route 125 direction nord et route 125 direction sud).

OU

Lumières clignotantes rouges sur la route 125, directions nord et sud (arrêts obligatoires).

- 2) Prolongation de la zone de 50 km/heure sur une plus grande distance sur la route 125, soit du 1834 au 2101 route 125 et mettre en place des panneaux indicateurs de la zone scolaire avec heures et limites de vitesse permises.

ROUTE 347

- 1) Réduire la limite de vitesse de 60 à 50 km/heures aux endroits suivants :
 - du 2290 au 2390 chemin Notre-Dame-de-la-Merci et
 - sur le chemin Saint-Côme, du Restaurant du lac Blanc jusqu'à l'intersection du chemin du Rocher
- 2) Rétablir les feux clignotants dans la courbe situés devant le 2310, chemin Notre-Dame-de-la-Merci
- 3) Mettre des bandes hachurées ou tout autre système efficace afin de réduire la vitesse des utilisateurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable (aucun rapport déposé)

18-098 11.2 Procédure et engagements pour le transport et le tri des RDD 2018 [n/d 706-104]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la signature de l'entente sur le transport et le tri des RDD 2018 par la directrice générale et le directeur des travaux publics, responsable de l'aire de stockage des résidus domestiques dangereux.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

18-099 13.2 Demande de dérogation: 1151, chemin du Domaine [matricule : 5728-73-4337]

Attendu qu'une demande de dérogation a été déposée pour l'immeuble situé au 1151, chemin du Domaine;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement du bâtiment secondaire de 1,19 mètre dans la marge de recul avant;

Attendu qu'un avis a été publié et affiché le 26 mars 2018 à l'effet qu'une demande de dérogation numéro DM-2018-03-01 serait entendue en ce jour;

Monsieur le maire-suppléant invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande de dérogation mineure. Audition des personnes intéressées :

- Aucun commentaire reçu.

Attendu que la propriété se situe dans la zone 05-1 et que la marge de recul avant dans cette zone est de 7,6 mètres;

Attendu qu'un permis de construction a été délivré le 28 avril 2000;

Attendu qu'il est nécessaire de régulariser les titres de propriété, et que la demande est suggérée par le notaire de la propriétaire;

Attendu qu'il est impossible au propriétaire de se conformer au règlement de zonage;

Attendu que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

Que le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée unanimement par les conseillers.

18-100 13.3 Modification au règlement de zonage R-139-59 [n/d R-139-59]

Attendu que la compagnie Les Habitations Deville inc. souhaite développer le concept de micromaisons sur les terrains situés sur les chemins du Canard-Blanc et du Harfang;

Attendu que la compagnie a énormément de demandes pour ce type d'habitation;

Attendu que la compagnie a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal d'un étage avec une superficie minimum de 46,5 mètres carrés, et d'une largeur de 7 mètres pour les zones 80-1 et 269-1;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme considère que le projet satisfait les critères d'évaluations suivants, à savoir :

- Critères environnement et physiques
- Critères fonctionnels
- Critères esthétiques
- Critères socio-économiques

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis qu'il est opportun de modifier aussi la zone 270-1;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Anick Bélanger
et résolu,

Que le Conseil municipal procède à la modification de zonage pour les zones 80-1, 269-1 et 270-1 conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Développement, Communication et Qualité

14.1 Rapport du conseiller responsable

18-101 14.2 Organismes et associations – subvention [n/d 207-130]

Le conseiller Patrick Gautschi se retire en mentionnant son intérêt sur la décision étant président de la Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci.

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

Que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de verser aux organismes et associations de la municipalité le montant de leur subvention, selon le tableau déposé, sur présentation de leurs états financiers.

Adopté majoritairement par les conseillers.

18-102 14.3 Guide promotionnel de Saint-Donat 2018-2019 [n/d 207-130]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse d'inclure une publicité de la municipalité au Guide promotionnel de Saint-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-103 14.4 Chambre de commerce du Grand Saint-Donat [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Anick Bélanger
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion et le soutien financier de 10 000 \$, conditionnellement au respect de l'engagement de renommer la chambre de commerce actuelle par la Chambre de commerce de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci (CCSDNDM).

Que la dépense soit affectée au surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur le développement,
communication et qualité**

15. Bibliothèque, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la bibliothèque, les arts et la culture

Varia

Période de questions générale

18-104 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #18-087, 18-
089, 18-090, 18-095, 18-096, 18-101, 18-103.**

Martine Bélanger, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe

26 personnes

Fin de la session 20 h 50

Bertrand Taillefer, Maire- suppléant

Martine Bélanger, Directrice générale adjointe